

Marchés financiers: opérations d'initiés et abus de marché (abrog. directive 89/592/CEE)

2001/0118(COD) - 24/10/2002 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. Robert GOEBBELS (PSE, L), le Parlement européen a approuvé la position commune sous réserve d'amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Un de ces amendements a notamment pour objectif de sauvegarder la position des journalistes lorsqu'ils agissent dans le cadre de leur activité professionnelle.